



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

BAVIÈRE.

Munich, le 4 décembre. — Le roi a, dit-on, donné l'ordre de mettre à exécution le projet de faire disparaître toutes les immenses sinuosités que font le Rhin, le Lech, l'Isar et le Danube dans les contrées de la Bavière traversées par ces fleuves. Sous le feu roi, on avait déjà fait le calcul des grands avantages que procurerait le redressement du lit de ces fleuves, et on va aujourd'hui jusqu'à dire que les terrains qu'on y gagnerait paieraient la plus grande partie de la dépense.

AUTRICHE.

Vienne, le 30 novembre. — La nouvelle du jour dans notre monde commercial est la rupture des négociations entre notre département des finances et la maison de Rothschild, au sujet de l'emprunt de vingt millions de florins qu'on avait déjà dit conclu et définitivement arrêté. Il n'en est pas ainsi: notre gouvernement avait proposé à la maison Rothschild de prendre cet emprunt à raison de 80 et à 4 pour cent d'intérêt; ces conditions, communiquées aux diverses branches de la maison Rothschild, n'ont pas obtenu leur consentement, quoique, dit-on, celle de Francfort en eût d'abord été satisfaite.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 décembre. — M. le secrétaire d'état Canning est allé dimanche à Eastham, campagne de M. Huskisson, située dans le comté de Sussex.

Extrait d'une lettre de la Havane, du 31 octobre. — Le vaisseau amiral qui a fait voile de ce port au mois de septembre, pour San-Juan de Ulloa, est revenu hier démanté. Ce château est probablement dans ce moment tombé entre les mains des indépendans, attendu qu'il manquait de vivres, et que la flotte de Sacrificios était plus forte que celle d'Espagne, qui s'est retirée après le départ du vaisseau amiral. Celui-ci a ramené l'argent destiné à payer la solde des troupes et les grenadiers qui devaient renforcer la garnison. Tous les ports extérieurs de cette île sont molestés par des corsaires colombiens, ce qui tient le café et le sucre à bas prix.

— Le vaisseau de S. M. le *Jasper* est arrivé de la Vera-Cruz, ayant fait la traversée en 61 jours. Lorsqu'il est parti, il y avait un combat entre les vaisseaux espagnols et l'escadre mexicaine, commandée par le capitaine Smith. On croyait que si, selon les apparences, les Mexicains avaient l'avantage, la reddition du château de St-Juan-de-Ulloa en serait la conséquence immédiate.

— On a des nouvelles de Lima jusqu'au commencement d'août. L'extrait suivant d'une lettre particulière contient les détails les plus étendus qu'on ait reçus jusqu'ici relativement au siège de Callao :

« Callao se trouve sur une langue de terre basse, qui s'avance dans la mer. Avant la guerre, il y avait 4000 habitans. La forteresse est composée de trois châteaux garnis de 190 pièces de grosse artillerie. Ils commandent la ville, le port et la langue de terre sur laquelle ils sont placés; ils sont construits en maçonnerie lourde qui s'incline en dedans depuis les fondemens, et environnés de fossés très-larges et très-profonds avec des ponts-levis à l'antique: les murs sont si solides qu'aucune artillerie ne peut y faire la moindre brèche, leur inclinaison fait que les boulets glissent; en outre, ils sont protégés par des retranchemens au-dehors qui montent presque jusqu'aux embrasures.

« Les assiégés occupent une petite ville nommée Bellavista, sur la route de Lima, à environ trois quarts de mille des châteaux. Cette ville a été presque détruite par le feu de la place. Il y a à peine une maison habitable, et les soldats se tiennent à couvert derrière les murs qui restent encore debout.

Le correspondant assure avoir fait lui-même la reconnaissance des châteaux; et il dit que le feu des patriotes n'y a fait aucune brèche. On ne pourrait les prendre d'assaut et le terrain ne permet point de les miner; on les a déjà bombardés sans fruit.

« Rodil est un homme déterminé: les maladies et la désertion pourront le forcer à se rendre, mais il ne le fera jamais volontairement.

« Il paraît que ce qu'il craint le plus, c'est le mécontentement de ses gens. Il a cependant un régiment qu'il a enrôlé à Arequipa dans lequel il a plus grande confiance. Il fait observer la discipline la plus rigide; il ne souffre point que trois personnes parlent ensemble en particulier, et le moindre signe de mécontentement est puni de mort sur-le-champ.

FRANCE.

Paris, le 10 décembre. — Le total des souscriptions pour les enfans du général Foy, était le 8 de 392, 243 fr. 25 c.

— Un journal publie les nouvelles suivantes d'Italie :

« La France doit mettre à la disposition du saint-siège deux frégates, qui seront chargées de venger l'insulte faite au pavillon

romain par la régence de Tripoli, qui a capturé quatre bâtimens de commerce portant ce pavillon ».

— Au nombre des causes de la baisse qui a eu lieu hier, le *Pilote* cite le bruit du rétablissement de la censure, bruit qu'au reste il qualifie d'absurde.

— On mande de Madrid 29 novembre, les nouvelles suivantes :

Une nouvelle très-désagréable circule aujourd'hui dans le public; on assure que les îles Canaries se sont soulevées. Les détails qu'on donne sur cet événement sont nombreux et contradictoires.

La duc de l'Infantado a soumis à la sanction du roi, un décret qui autorise à rentrer en Espagne, tous les Espagnols qui en sont sortis par suite des derniers troubles politiques, à l'exception d'un petit nombre qui sont personnellement désignés.

— Plusieurs correspondances de Madrid font mention des démarches faites par les ministres des puissances étrangères auprès du gouvernement espagnol, pour le déterminer à reconnaître l'indépendance de ses anciennes colonies. On cite même le passage suivant d'une note de l'envoyé d'Angleterre, sir Frédéric Lamb :

« Toutes les puissances européennes, dit ce diplomate, étant d'accord sur la nécessité où l'Espagne est de reconnaître l'indépendance des Amériques, et toutes, partageant sur ce sujet l'opinion de l'Angleterre, quoique d'ailleurs elles en diffèrent sur quelques points de détail, il conviendrait que le gouvernement espagnol se décidât à prendre des arrangemens avec ses anciens sujets d'outre-mer, et que, dans le cas contraire, chacune des puissances ferait ouvertement avec les insurgés les traités de toute espèce qu'elle jugerait convenables à ses intérêts. »

Cette note n'aurait rien qui dût étonner si l'envoyé d'Angleterre ne parlait qu'au nom de cette puissance; car le cabinet britannique n'a pas même attendu jusqu'ici pour prendre avec les nouveaux états qui lui ont paru offrir toutes les garanties de stabilité, les arrangemens qu'il a crus les plus convenables à ses intérêts, mais c'est au nom de toutes les puissances que le ministre anglais déclare l'urgence d'une décision de la part de l'Espagne et ceci devient plus sérieux.

(J. du Commerce.)

— La marine des Etats-Unis fait des progrès rapides. On dû lancer dernièrement à Philadelphie un vaisseau d'une dimension plus grande qu'aucun des vaisseaux de guerre construits jusqu'ici. Il doit porter 152 canons. On travaillait dans le même port à la construction d'un autre vaisseau de 120 canons, et d'une frégate de 76 canons.

— Une dame, sous le modeste nom d'*Adelaïde*, a envoyé ce soir au *Constitutionnel* une somme de 510 fr. pour les Grecs.

— Une bande de jeunes voleurs, dont le plus âgé avait à peine quatorze ans, a été traduite ce matin devant le tribunal de police correctionnelle. Ces enfans avaient commencé d'abord par dérober des gâteaux, des pruneaux, des sardines, et d'autres comestibles, puis ils s'étaient élevés aux mouchoirs, aux couteaux, aux tabatières et autres objets mobiliers. Le tribunal, touché du repentir que témoignent ces enfans, les a rendus à leurs parens après une sommation prononcée par M. le président. L'un d'eux cependant, comme chef de la bande, a été condamné à un an de prison.

Cours de la bourse du 10 décembre. — Rentes 5 p. 070. Jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 070 7/8 jouiss. du 22 juin, 62 fr. 70. — Act. de la banque, 2090 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 49 1/2. — Emprunt d'Haïti, 800 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 96 fr. 00 c. Trois pour cent. A 3 heures 62 fr. 75 c.

Bulletin officiel de la bourse d'hier, 9 décembre.

Effets publics. — Le cours est descendu plus bas qu'hier. Les 3 p. 100 au comptant, 64 05 à 63 50; fin du mois 64 25 à 63 15, fermés à 63 35. Après la bourse, 63 15 à 10. Les 5 p. 100 au comptant, 96 85 à 96 40; fin du mois, 96 95 à 96, fermés à 96 10. On a fait des promesses d'actions de la caisse hypothécaire à 400 au comptant et fin du mois. L'emprunt d'Haïti au pair 800 fr.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 DÉCEMBRE.

Les eaux de la Meuse à Bois-le-Duc et Boxmeer (Brabant septentrional, continuaient de croître d'après les rapports du 10; cependant, d'après les mêmes rapports, elles avaient un peu baissé dans la même journée à Grave.

— Ce n'est pas l'hôpital qui a été brûlé à Mons, comme l'a dit hier une feuille de Bruxelles, mais une caserne, appartenant à la ville, qui a été totalement incendiée. Personne n'a péri.

— On écrit de Pétersbourg. Le 19 novembre il y a eu une assemblée extraordinaire du corps de marchands de cette ville; il y a été voté des sommes considérables; savoir: 25,000, roubles, outre les intérêts d'une rente perpétuelle au capital de 100,000, à former endéans les quatre ans, pour l'établissement d'une école de commerce en cette ville.

— On montre en ce moment à Varsovie un chien aîlé. Cet animal, à peine âgé de six mois, marche et voltige avec une égale rapidité; les aîles, qu'il porte sur son dos, ont cinq pieds de circonférence et sont assez semblables aux aîles de chauves-souris. Il ne mange que du poisson cru et ne boit que de l'hydromel. Des bâteleurs ont offert une somme assez forte au propriétaire qui le réserve, assure-t-on, pour la faculté de médecine polonaise dont il est membre.

— Les nouvelles de Trieste, du 29 novembre, portent ce qui suit :

« Enfin nous avons des nouvelles directes de l'Archipel. Le 3 novembre la flotte grecque, composée de 75 bâtimens de guerre, et de 35 brûlots, avait quitté les eaux d'Hydra pour aller à la recherche de la flotte turque, arrivée, dit-on, près de Navarin, et pour l'attaquer suivant que les circonstances le permettront.

— On croit généralement qu'Ibrahim-pacha fera une attaque sérieuse sur Napoléon. Une partie de l'expédition égyptienne est destinée à agir contre Missolonghi.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* des détails sur l'administration de la Moldavie qui confirment ceux que nous avons donnés antérieurement sur le peu de probabilité qu'il y a de voir la Russie et la Porte entièrement réconciliées même par l'évacuation réelle de cette province par les Turcs. Ce que la *Gazette d'Augsbourg* dit du gouvernement Moldave prouve qu'aucun pays n'est administré dans des vues plus étrangères à ses propres intérêts. Le gouvernement Moldave, dit la gazette, ne paraît disposé à rien faire d'utile pour les habitans, il l'a prouvé dans toutes les circonstances par le traitement illégal qu'il a fait subir aux boyards, par ses discussions continuelles avec les agens étrangers, et la destruction totale de tous les établissemens publics qui existaient sous les princes grecs, tels que l'hôpital, la caisse des pauvres et les écoles, qui sont abolis depuis le soulèvement d'Ypsilanti. Dans ces circonstances, la jeunesse est plongée dans une profonde ignorance, et les boyards instruits et amis de leur patrie attendent dans les pays étrangers un nouvel ordre de choses, ne voulant plus rentrer dans une province où l'ignorance, l'intrigue et les extorsions sont à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on dit que la Porte veut défendre l'exportation des grains et bêtes à cornes de la Moldavie, et s'emparer elle-même à bas prix de ces produits de la province, pour l'approvisionnement de Constantinople. Non-seulement cette mesure ferait un tort considérable aux nombreux étrangers, mais elle ôterait au pays tout moyen de payer ses impôts, etc.

La résolution du ministère autrichien en réponse aux représentations des états de la Hongrie, a fait vivement désirer à beaucoup de personnes de connaître le texte des observations faites par les états. Malheureusement la crainte de la publicité est encore plus dans les habitudes administratives du gouvernement autrique que d'aucun autre, et nous ne les connaissons probablement, non plus que la réplique des états à la résolution, que lorsque les mémoires posthumes de quelqu'un des membres de la diète auront pu sortir du territoire de S. M. I. Il serait curieux pourtant de voir comment s'y sont pris, ces audacieux représentans de la Hongrie, pour oser réclamer l'exécution de la constitution avant de voter des impôts, seule besogne après tout pour laquelle des états-généraux soient bons à quelque chose. Aux termes de la constitution hongroise, la diète doit être réunie au moins tous les trois ans; or, elle ne l'avait pas été depuis 1802, et les subsides n'en avaient pas moins été levés de gré et de force; à quoi bon donc revenir sur cette période de tems lorsque le ministère autrique fait aujourd'hui à ces états la grâce de leur demander ce qu'il aurait pu tout simplement exiger, comme par le passé? Serait-ce que l'esprit démagogique qui travaille tout le reste de l'Europe aurait pénétré jusque dans les têtes aristocratiques des magnats de la Hongrie? Nous ne le pensons pas, car il y a long-tems que cette indomptable noblesse a pris l'habitude de ne pas souffrir qu'on lui enlève ses prérogatives. Quoi qu'il en soit, ces discussions, on doit en convenir, ne laissent pas que d'être très gênantes pour un ministère qui a en même tems à soutenir, dans tous les cabinets de l'Europe, les avantages d'un système combiné de toutes les légitimités, de l'autocratie, de l'aristocratie et du sacerdoce.

APPLICATIONS DE LA MORALE A LA POLITIQUE.

Par Joseph Droz, de l'Académie française.

A une époque où tous les genres d'études sérieuses sont, pour ainsi-dire, devenus familiers, où tous les secrets de la bonne et de la mauvaise politique ont été mis au grand jour, discutés et approfondis, par des publicistes et des écrivains de tous les partis, on est en droit d'attendre de quiconque veut traiter de la morale appliquée à la politique, au moins un résumé exact des principales idées mises en circulation sur ces graves matières. C'est parce que l'ouvrage de M. Jony n'a pas paru remplir cette condition indispensable, c'est parce qu'on n'y a pas même trouvé indiquées une foule de vérités déjà reçues et que les autres ne se trouvent ni coordonnées dans un ordre scientifique ni suffisamment approfondies qu'on a généralement trouvé très superficiel son livre de *la morale appliquée à la politique*.

Un autre écrivain essaie aujourd'hui de traiter ce sujet; et parce qu'il vient après M. Jony et qu'il est d'ailleurs connu pour un moraliste sérieux, on doit naturellement être plus exigeant encore avec lui qu'on ne l'avait été avec l'aimable, mais un peu léger observateur des mœurs parisiennes. C'est un homme qui a

jugé des théories philosophiques (1) et qui en a fait lui-même (2) il ne doit pas se contenter d'exposer scientifiquement les pensées des autres, il doit nous donner aussi quelques idées nouvelles en traitant un sujet aussi vaste, aussi fécond que *les applications de la morale à la politique*.

Voilà du moins ce que nous espérons en ouvrant le livre. En lisant ces mots dans les réflexions préliminaires: « Il existe en Europe des écoles de tous les genres d'exaltation; il y en a de fanatisme religieux, de fanatisme philosophique et de fanatisme politique. Puisse-t-on ouvrir une école de bon sens! » nous fûmes assez avertis par-là que nous ne trouverions dans l'ouvrage aucune de ces grandes conceptions qui échauffent, malgré toute leur modération, les sages mêmes qui ont eu le bonheur de les rencontrer; mais qu'il nous donne du bon sens, bien simple, bien pur, à la manière de Francklin, il sera toujours assez original.

Dès le chapitre suivant on trouve l'exposé assez clair, mais très peu développé, des principes de l'auteur. Il ne connaît, sous toutes les formes imaginables de gouvernement, que trois espèces de doctrines politiques: celle de l'oppression, celle des droits et celle des devoirs. Il voit la première pratiquée par les Grecs et par les Romains tout aussi bien que par les seigneurs féodaux et par les rois absolus. La doctrine des droits est moins mauvaise; elle renverse la première; mais comme elle exalte indéfiniment les peuples qui l'adoptent, elle mène souvent aux réactions et se change parfois à son tour en un système d'oppression, avec cette seule différence que sous son règne c'est la majorité qui opprime la minorité. Elle offre de plus cet inconvénient qu'étant purement facultative, les peuples lassés enfin de ces abus, finissent par y renoncer, au profit du despotisme, dans l'espoir d'obtenir le repos. La doctrine des devoirs, seule complète, seule morale, seule obligatoire, en même tems qu'elle garantit tous les droits, est également exempte de ces exagérations dangereuses et de cette lassitude qui suivent souvent l'adoption de la doctrine des droits.

On pourrait, dès l'abord, contester la justesse de cette division de la doctrine des droits envisagée comme distincte de celle des devoirs; car il n'est jamais entré dans la tête d'aucun législateur de reconnaître les uns sans proclamer en même tems les autres comme une corrélation nécessaire. Mais il ne s'agit encore ici que d'un simple exposé des principes qui seront probablement développés plus loin; nous nous abstenons de juger avant d'avoir tout vu. Nous avons lu d'ailleurs déjà deux fois au commencement de l'ouvrage, que *les deux grands moyens d'avancer la civilisation sont de propager la morale et l'industrie*. A cette proposition et à quelques autres du même genre, on s'aperçoit que l'écho des belles leçons de M. Dunoyer a pénétré jusque dans le cabinet de M. Droz; cela seul suffirait pour suspendre la critique.

Nous devons l'avouer, nous avons été trompés; depuis cet endroit où M. Droz indique sa doctrine, jusqu'à la fin de son ouvrage, nous n'avons pu rencontrer un mot de développement ultérieur; la plupart des chapitres, sans liaison entr'eux, sans aucun rapport direct avec le titre du livre, pourraient tout aussi bien et mieux même, se trouver dans des mélanges d'histoire, de morale ou de doctrine chrétienne que dans un livre intitulé: *Applications de la morale à la politique*. Il en est qui, sans être plus fidèles au titre général de l'ouvrage, ne contiennent rien de ce que promet l'intitulé particulier du chapitre. C'est ainsi, par exemple, que le chapitre XII de la *direction nouvelle à donner aux esprits*, renferme un tableau assez vrai, mais un peu pâle, des partis qui divisent la France; il en résulte bien implicitement, que, pour avoir la paix, tous doivent se réunir sous la doctrine des devoirs; mais on y chercherait vainement une seule indication précise sur la *direction nouvelle qu'il convient de donner aux esprits*.

Au surplus, si cet ouvrage n'est nullement ce qu'il devrait être, ce n'est pas pour cela un écrit indigne d'attention. L'auteur dont le caractère conciliant est bien connu et dont la modération pourrait quelquefois être taxée de pusillanimité, se serait bien gardé de mettre dans son livre rien qui pût heurter trop rudement les préjugés reçus même par les partis avec lesquels il sympathise le moins; depuis qu'il est devenu académicien surtout, son extrême courtoisie éviterait de blesser les sentimens de la majorité de ses confrères; et cependant la condamnation adoucie; mais franche, n'a point été épargnée à bon nombre d'abus et de mauvais principes; plusieurs ont été passés sous silence, il est vrai, mais pas un seul excusé, et l'on peut dire que le moraliste a constamment eu dans le cœur le sentiment de sa propre dignité. Que conclure de ceci? Que le libéralisme pénètre partout, même à l'Académie. Le royaliste M. Pichot (3) et les ultràs de la *Quotidienne* l'ont bien reconnu.

Les bonnes choses qui se trouvent dans cette production de M. Droz sont d'ailleurs présentées d'une manière si inoffensive que l'ultra de bonne foi pourra lui-même les lire et en profiter peut-être. Ajoutez à cela que le style joint au mérite d'une pureté académique, une sorte de suavité que l'on rencontre rarement dans les écrits de nos jours. Quelquefois même M. Droz offre de ces traits vifs qui gravent dans la mémoire du lecteur la pensée de l'écrivain. Nous en citerons quelques-uns:

« Les constitutions créées a priori sont éphémères: (L'auteur entend par là les constitutions qui ne sont point adaptées aux habitudes particulières des peuples auxquels on les destine) leur emblème est une pyramide posée sur sa pointe. »

Ailleurs, après avoir dit que notre Europe n'est pas propre au régime républicain, qui, selon lui, n'y peut amener que l'anar-

(1) Dans son ouvrage intitulé: *De la philosophie morale*.

(2) V. son *Essai sur l'art d'être heureux et ses Etudes sur le beau dans les arts*.

(3) Voir n. n. du 27 novembre.

chie à sa suite. « Nos républiques, dit-il, sont des monarchies où le trône est vacant. »

Bien que nous n'ayons plus à redouter chez nous une provocation officielle au genre d'abus que peint l'auteur dans le passage suivant, nous le citerons encore pour terminer, afin de montrer qu'il a quelquefois beaucoup d'énergie :

« Quelquefois, dans des jours de réjouissances publiques, j'ai traversé des places au moment où l'on faisait une distribution de vivres. Quel dégoût inspire la vue de ces malheureux qui se frottent, s'écrasent et vont ensuite s'enivrer ! Il me semble voir fabriquer de la canaille. Les hommes ainsi formés sont ceux qui, dans les émeutes, courent avec des piques sur les honnêtes gens. Mais sans noircir son imagination par des tableaux encore plus effroyables, ne suffit-il pas de songer que la plupart de ces gens irrés, en rentrant chez eux, frappent leurs femmes, leurs enfants, et leur donnent les plus honteux exemples ? Conçoit-on que de telles orgies soient tolérées, commandées par des magistrats ? Oh ! respectez la dignité humaine ! Tremblez de dégrader l'homme, car c'est le dépraver. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

M. Wéry, violon-solo, du roi et professeur à l'école royale de musique de Bruxelles, est à Liège, pour quelques jours, et doit diriger les morceaux que ses élèves, les jeunes Masset et Depas, exécuteront à leur concert.

M. Wéry s'est fait entendre hier chez un amateur distingué de cette ville, connu par son empressement à accueillir les artistes. Il serait difficile de peindre l'impression qu'a produite son jeu, tour-à-tour énergique et gracieux. Si l'on ne savait combien, à l'âge de M. Wéry, une étude opiniâtre et passionnée ajoute, chaque jour, au talent, on se figurerait à peine tout ce que cet habile virtuose a gagné encore depuis trois ans qu'il s'est fait entendre à Liège.

Les amateurs de la bonne musique doivent désirer que M. Wéry ne quitte pas notre ville sans y donner un concert.

Quelques personnes, en voyant l'importance que M. Dunoyer attache dans son dernier ouvrage à la réforme et à l'amélioration des habitudes de la nation, se sont imaginées qu'il regardait comme étant d'un mince intérêt la réforme des gouvernements eux-mêmes, et, parce qu'une classe de publicistes a longtemps prétendu que tout dépendait de la constitution, supposant M. Dunoyer également exclusif, on lui a reproché de regarder l'organisation des pouvoirs comme peu importante. Il faut l'avoir mal lu pour en juger ainsi ; nous ne pouvons pas ici démontrer que la doctrine de M. Dunoyer est plus complète qu'aucune autre ; il faudrait pour cela des livres, et celui qu'il a publié sous le titre de *l'industrie et de la morale, considérées dans leurs rapports avec la liberté* se défendra suffisamment par lui-même, si on le lit avec l'attention qu'il mérite. Nous citerons pourtant un passage qui montre le prix que l'auteur attache à l'organisation sociale que nous a valu le renversement des privilèges ; mais que les progrès de l'industrie et de la morale pourront seuls, selon lui, développer et affermir.

« Une grande révolution, opérée en France il y a trente-cinq ans, y détruisit, à peu près radicalement, l'ordre social que je viens de décrire (1). Toutes les distinctions d'ordre furent effacées, toutes les hiérarchies artificielles abolies, toutes les influences subreptices annulées, toutes les corporations oppressives dissoutes.

« Il ne faut pourtant pas dire, comme on l'a fait si souvent et si fausement, que l'on passa le niveau sur les têtes. Il ne fut sûrement pas décidé que les hommes de six pieds n'en auraient que cinq, que la vertu serait abaissée au niveau du vice, que la sottise aurait sa place à côté du génie, que l'ignorance et le dénuement obtiendraient dans la société le même ascendant que la richesse et les lumières : bien loin de chercher à détruire les inégalités naturelles, on voulut, au contraire, les faire ressortir, en étant les inégalités factices qui les empêchaient de se produire.

« C'étaient les hommes du régime précédent, c'étaient les apôtres du privilège qui avaient été de vrais niveleurs. Dans leurs classifications arbitraires et immuables, ils ne tenaient aucun compte des prééminences réelles, et ils voulaient que l'on fût grand ou petit, bon ou mauvais, habile ou sot, par droit de naissance. C'est contre cette égalisation absurde et forcée que fut dirigée la révolution. Elle brisa le niveau que des mains oppressives tenaient abaissé sur les masses ; et, sans prétendre assigner de rang à personne, elle voulut que chacun pût devenir tout ce que légitimement il pourrait être et ne fût jamais dans le droit que ce qu'il serait dans la réalité. Pour cela il fut simplement décidé que nul ne pourrait être gêné dans l'usage inoffensif de ses facultés naturelles ; que toutes les carrières paisibles seraient ouvertes à toutes les activités ; que toutes les professions, tous les travaux, tous les services légitimes seraient livrés à la concurrence universelle. C'est en cela que consistait le nouvel ordre social qu'elle proclama.

« Il n'y a que cet ordre de raisonnable, on ne saurait trop le répéter. Ce n'est que par le libre concours de tous les citoyens à tous les genres de services que les hommes parviennent à se classer, ainsi que le demandent la justice et l'utilité commune. On ne peut fixer des rangs qu'entre les membres du gouvernement, il est matériellement impossible d'en établir dans la société. Rien de moins stable que la grandeur, le talent, la moralité, la richesse et toutes les qualités qui pourraient motiver d'abord un pareil arrangement. Les qualités se déplacent sans cesse ; et vouloir assigner d'avance et à perpétuité un certain rang à de certaines familles, ce serait assurer pour toujours un avantage à qui peut-être n'y aurait bientôt plus aucun droit. Van Hult.

Un auteur danois vient de traduire la *Phèdre* de Racine, et l'a fait recevoir au grand théâtre de Copenhague. On assure que le traducteur a lutté souvent heureusement avec son modèle, et que cet ouvrage renferme de grandes beautés.

Le *Journal du Commerce* contient l'article suivant sous la rubrique de Dison, le 4 décembre :

« Avant qu'un Marseillais ait publié l'invention à l'aide de laquelle on pourrait remonter les rivières les plus rapides, sans autre force que le courant même qu'il s'agit de remonter, un mécanicien de cette ville avait aussi trouvé un moyen qui produit les mêmes effets. Il vient de le rendre

public après s'être pourvu d'un brevet d'invention. C'est un bateau à fond plat, dont la longueur est égale à environ quatre fois sa largeur. Un canal est pratiqué dans toute sa longueur sur environ le tiers de sa largeur ; ce canal sert de coursier à une roue à aubes, qui peut être élevée ou abaissée suivant la charge et le tirant d'eau du bateau, au moyen de deux crics dont les tiges supportent l'axe de la roue ; ce même axe, prolongé à droite et à gauche, hors de la largeur du canal, porte à chacune de ses extrémités une roue dentée dont le diamètre est six fois plus petit que celui de la roue à aubes ; deux chaînes à la Vaucanson transmettent le mouvement à ces roues, qui sont montées sur des arbres coudés ; à ces arbres sont attachés, au moyen d'un anneau de fer qui tourne librement, des rames dont la longueur est déterminée par la profondeur moyenne de la rivière, et qui sont solidement ferrées en fourche à l'extrémité inférieure. L'eau de la rivière, engagée dans le canal ou coursier, donne le mouvement à la grande roue ; celle-ci, au moyen des chaînes, communique le mouvement aux roues qui sont aux quatre extrémités, et ces roues entraînent les arbres coudés, dont la rotation fait appuyer alternativement sur le fond de la rivière les rames qui leur sont attachées. L'auteur dit que la vitesse de son bateau serait de huit pieds par chaque évolution d'arbres coudés, et qu'on pourrait augmenter cette vitesse en employant une roue à aubes qui serait d'un plus grand diamètre ; mais il remarque qu'alors on perdrait en force ce que l'on gagnerait en vitesse. Enfin il fait observer que pour motiver on a placé sur chaque arbre coudé une roue d'engrenage, à laquelle un homme imprimerait le mouvement à l'aide d'un pignon et d'une manivelle. L'auteur donne dans ce cas à son bateau une marche de deux pieds par seconde.

Le *Journal ecclésiastique* qui se publiait à Rome, et dont l'abbé de La Mennais était un des rédacteurs, a cessé de paraître faute d'abonnés.

BOURSE D'ANVERS, du 12 décembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont faibles et offerts ; il faut voir la cote pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote ; le Londres court et à deux mois ont trouvé des preneurs ; le Paris s'est placé à la cote ; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 300 caisses thé Bohé, dont le prix n'est pas connu.

Samedi dernier, il s'est vendu publiquement 19 caisses d'indigo Bengale, fortement avariées, qui furent payées de fl. 2-65 cents à fl. 2-20 cents.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	174 3/8 0/0 p.		15/8 0/0 p.
Dette activ.	56	A Londres.	4073	P 307 1/2 11 P	
Différée.		Paris.	47 0/16 0/0	A 47 1/4	47 1/16 A
Obl. du S.	98	Franc.	36 3/16	35 15/16 P	35 5/8 A
Act. S. C.	93 3/4	A Hamb.	35 3/8	P 35 1/8 P	

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 12 décembre.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 6 07 c.
» de seigle, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 4 61 c.

PROVINCE DE LIÈGE. — Adjudication.

Sous l'approbation ultérieure du ministère de l'intérieur, et pardevant Monsieur le conseiller d'état, gouverneur de la province de Liège, ou par son délégué, il sera procédé le 21 décembre courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des États, rue Agimont, à l'adjudication des fournitures à faire pour l'entretien des détenus dans cette province pendant 1826, consistant en vivres, chauffage, éclairage, blanchissages, etc.

Cette adjudication se fera par soumission et au rabais. Le cahier des charges d'après lequel il y sera procédé est déposé à l'hôtel ci-dessus mentionné et aux collèges des prisons de Liège et de Huy, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

A Liège, le 31 décembre 1825.

Le greffier des états de la province de Liège, chevalier de l'ordre du lion Belgique. BRANDERS.

VILLE DE HUY.

Les fonctions de principal et de professeur des 1^{re} et 2^{es} classes au collège de cette ville étant vacantes, les aspirants dûment gradués doivent s'adresser à M. Delchambre d'Herstal, bourgmestre, en affranchissant leurs lettres. Le principal devra établir à ses frais un pensionnat et pour ce, il aura la jouissance d'un local convenable, ainsi que d'un grand jardin, et d'autres avantages à convenir.

TEMPÉRATURE DU 13 DÉCEMBRE.

A 9 h. du mat. 7 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 8 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 12 décembre.

Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 3 femmes ; savoir :

Jean Van Mieghem, âgé de 20 ans, soldat au bataillon artillerie-transport, en garnison en cette ville, célibataire.

Marguerite Maréchal, âgée de 76 ans, sans prof., rue sur Meuse à l'Eau, épouse de Pierre-Joseph Jonniaux.

Thérèse Paille, âgée de 70 ans ; sans prof., rue porte St-Léonard, veuve de Arnold Deiongh.

Anne Rasquin, âgée de 50 ans, matelassière, rue Matrognard.

Aujourd'hui mercredi 14 déc., GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL, donné par les jeunes DEPAS et MASSET, à la salle de la Société d'Émulation.

PROGRAMME.

Première partie. — 1. Ouverture de Raoul Barbe-Bleus, par Grétry. 2. Symphonie concertante de Viotti, exécutée par les jeunes Depas et Masset. 3. Grande scène de Rossini, chantée par Mad. St. Ange. 4. Sonate de Haydn, pour piano, violon et basse. 5. Nocturnes à deux voix, chantés par M. et Mad. St. Ange. 6. Air varié pour le violoncelle, composé et exécuté par M. Decortis.

Deuxième partie. — 1. Ouverture de l'Hôtellerie Portugaise, par Chérubini. 2. Air varié par M. Wéry, exécuté par le jeune Depas. 3. Romances chantées par M. Mondonville. 4. Air varié par M. Wéry, exécuté par le jeune Masset. 5. Romances chantées par M. Mondonville. 6. Fantaisie pour la flûte, composées par Tulou, exécutée par M. Henchenne. 7. Chœur de Freyschulz.

On peut se procurer d'avance des billets d'entrée chez M. Masset, Pont-d'He, n. 333 et chez M. Depas, place de l'Université, n. 262.

(1) Le régime des privilèges.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AU GASTRONOME, Pont-d'Île, l'on vient de recevoir un nouvel envoi de truffes fraîches, poulardes du Mans, truffées et non truffées, terrines de Nérac aux perdreaux, rouges et truffés, pâtés froids, chevreuil et autres comestibles, pieds de cochon farcis truffés, charcuteries bien assorties, etc.

J. F. Peret, fils, rue Ste. Ursule, à la Balance, vient de recevoir un nouvel envoi d'huitres anglaises première qualité, à 1 florin 89 cents le cent.

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huitres anglaises très fraîches.

Poissons de mer très frais, au Moriane, rue du Stockis.

Sarcelles et canards sauvages, au Moriane, rue du Stockis.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, recevra ce matin des cabilleaux, rivets, raies, flottes; le tout très frais.

(706) Aujourd'hui continuation de la vente des meubles et marchandises de feu Mde. Lassence, à la halle des Drapiers.

() Quartier garni ou non à louer, rue fond St. Servais, n. 480.

(708) *Vente pour cessation de commerce.*

Vendredi, 16 courant, vers les deux heures de relevée, il sera vendu chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, une quantité de meubles et effets, consistant principalement en boiseries, tels que haute et basse garderobes, secrétaire, table à jeu et autres, commodes, bois de lit, etc. batterie de cuisine, porcelaine, etc. Le tout argent comptant.

(709) Lundi 19 décembre, vers les trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, un service d'étain d'Angleterre, composé de 16 douzaines et demie d'assiettes et 36 plats, de même qu'une quantité d'autres plats d'étain à la rose.

L'autorité locale de la commune de Glons, informe le public qu'ensuite de l'autorisation des nobles et très honorables seigneurs, les états députés de cette province, en date du 24 septembre dernier, on rendra au rabais, par soumission cachetée, la construction d'une maison presbytérale dans la commune, dont la plan et le cahier des charges sont déposés chez le Sr. Jean-Joseph Honhon, sacristain, audit Glons. Les soumissions cachetées devront être remises chez ledit Honhon, avant le 1er. janvier 1826.

A vendre à prix très avantageux, une belle et grande glissière en fort bon état, mouvante sur roulettes. S'adresser rue Pont-d'Île, n. 2.

(703) On fait savoir que par exploit du six décembre courant, enregistré le huit, Salme, huissier à ce commis, a signifié à François Lawarrée, fils de feu François Lawarrée, militaire, demeurant ci-devant à Nonceveux, commune d'Aywaille, et dont le domicile et la résidence sont maintenant inconnus, copie du jugement de défaut rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le dix-sept novembre dernier, enregistré à Liège le vingt-huit, qui condamne ledit François Lawarrée et autres à payer indivisément à Marie-Joseph Brever, veuve de Jean-François Bonmariage, et à Henri-Laurent Collinet, propriétaires, demeurant à Zabomprez, commune de Stoumon, la somme de 367 florins 53 cents des Pays-bas pour arrérages de la rente dont il s'agit à l'ajournement, en lui déclarant que M. Moxhon, avoué, demeurant à Liège, rue St. Hubert, n. 601, continue d'occuper pour ladite veuve Bonmariage et pour ledit Henri-Laurent Collinet;

Et que cette signification a été faite par affiche de la copie du jugement et de l'exploit susdatés à la principale porte dudit tribunal, et par intimation en faite à M. de Thierry, procureur du roi près le même tribunal, qui a visé l'original.

Ce que j'atteste, Moxhon, avoué.

133^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la quatrième Classe.

1 ^{re} Liste. Prix de 1,000 fl., n° 12867.	
2 ^o " " " 1,000 " " 33670,18066.	
4 ^o " " " 1,000 " " 16451,33621,1816.	
5 ^o " " " 20,000 " " 11754.	
id. " " " 10,000 " " 2599.	
id. " " " 2,500 " " 16761.	
id. " " " 1,000 " " 21798,7868,14516.	
6 ^o " " " 1,000 " " 16976.	
7 ^o " " " 5,000 " " 25513.	
8 ^o " " " 1,000 " " 18197.	
9 ^o " " " 1,000 " " 27995,16468.	
11 ^o " " " 40,000 " " 4863.	
id. " " " 5,000 " " 24493.	
id. " " " 1,000 " " 18459.	

Le collecteur qualifié, D. MATHIAS.

Quartier à louer, rue Féronstrée, n. 742.

() Quartier à louer pour une ou deux personnes tranquilles et sans enfans, rue du Pot-d'Or, n. 684.

Les personnes qui désirent se procurer du chauffage d'Onpeye par les charrettes des sociétés de Bon-Espoir et Bons-Amis, sont priées de s'adresser chez Jh. Nicolay, cabaretier, entre les deux ponts de l'Université, à la Vigne d'Or, n° 920.

La barque de GILAIN-DISIÈRE, de Dinant, est en chargement au port, sur Meuse-à-l'Eau.

Belle forge, fenderie et fourneau à vendre.

Le Jeudi, 5 janvier 1826, à onze heures du matin, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M^{re} Tillieux, notaire royal à Namur, à la vente des propriétés ci-après savoir :

1^o. D'un fourneau à fondre la mine de fer, situé à Wépion, à une petite lieue de Namur, sur la route de cette ville à Dinant :

2^o. D'une forge à deux affineries et chaufferies, située à Burnot, à deux lieues et demie de Namur, et à cinq minutes de la route susdite :

3^o. De la moitié-part dans une fenderie située audit Burnot, joignant la Meuse et la précitée route : ces usines, avantageusement situées, ont des remises et magasins suffisants; il y a habitation de facteur aux deux premières.

Cette vente aura lieu ledit jour, 5 janvier 1826, en l'étude dudit M^{re} Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, N° 431, à Namur, où les amateurs pourront entre-temps prendre inspection du cahier des charges, ainsi que chez M^{re} Simon, avocat, même rue, N° 714.

Ladite vente aura lieu en gros et en détail, au gré des amateurs

A vendre d'autorité de justice, devant le notaire Parmentier, en présence de M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de cette ville, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 693, le jeudi 22 décembre courant, à deux heures de l'après-dîner, la maison du Sr. Denis Joassart et de ses enfans, située en face de l'église St. Denis, n. 682, consistant en un vestibule en entrant, deux grandes pièces au rez-de-chaussée, 4 à l'étage, office, pompe, cour, bâtiment sur le derrière, 3 caves, 2 greniers et un petit jardin susceptible d'agrandissement, sur la nouvelle rue de la Régence.

S'adresser, pour les renseignements, audit notaire.

Chambres avec pension ou pension seule. S'adresser au bureau de cette feuille.

Vente de haute Futaie.

Lundi et mardi 19 et 20 décembre 1825, chaque jour à dix heures très précises du matin, Monsieur le baron de Stockhem, de Vieux-Waleffe, fera vendre aux enchères et par portions une quantité considérable de chênes et hêtres propres à tout usage, croissant dans son bois dit Jean Etienne sis à Vyle près Modave à une lieue et demie de Huy par le chemin des Forges.

Cette vente aura lieu au pied des arbres à crédit moyennant caution.

(692) A vendre ou à louer une belle maison, à proximité de la salle de Spectacle, rue St. Jean, n. 777, et une autre rue sur Meuse, n. 345. S'adresser au notaire DUSART.

Avis aux amateurs de chevaux.

M. SCHUMANN a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver avec un grand nombre de chevaux étrangers, de voiture, de cabriolet et de selle. Il est descendu à l'hôtel de la Pommelette. Il ne restera que peu de jours.

Une femme de la campagne, récemment accouchée, et munie de bons certificats, peut se présenter de suite comme NOURRICE au n. 93, rue Hors-Château.

On demande une cuisinière et une lingère. S'adresser au faubourg Sainte-Marguerite, n° 347, où on dira pour qui c'est.

(701) **DERNIER AVIS.**

La belle terre, ci-devant seigneuriale de Grand'Han, dont la vente a été annoncée à diverses reprises dans les journaux précédens, sera définitivement aliénée de gré à gré avant le 22 décembre 1825. S'adresser, pour traiter, à M^{re} THOSON, avoué licencié à Liège, et à M^{re} GENCOUX, notaire royal d'arrondissement à la résidence d'Heures, dépositaire du cahier des charges, du procès-verbal d'arpentage, des titres de propriété, des états d'inscriptions hypothécaires, et par le ministère duquel le contrat aura lieu.

Les lettres doivent être affranchies.

J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement et libraire, à Liège, débite :

ALMANACH DE COMPTOIR ET DE CABINET pour l'année 1826, contenant les départs et arrivées des courriers et diligences; les foires de la province de Liège et de ses environs; les prières de 40 heures; les effractions; comptes faits en argent de Liège, de France et courant de Brabant des pièces de 10, 3 et 1 florins, 50, 25 et 10 cents des Pays-bas, avec leurs empreintes très bien gravées. Tarif des monnaies des Pays-bas autrichiens, de Liège et de Luxembourg, réduites, d'après l'arrêté royal du 8 décembre 1824, en argent des Pays-bas, de France, de Liège, et courant de Brabant. Feuille grand raisin, in-plano. Prix : 6 cents.